Rapport Développement Durable

2015

Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Conformément à la Circulaire du 3 août 2011

relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales

(application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011)

Table des matières

Table des matières 3

Introduction 4

I. Où en est-on de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable ? 4

1.1 Etat d'avancement de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial 4

1.2 Perspectives de réalisation ou non à l'échéance 7

1.3 Zoom sur quelques actions phares de l'année 2015 8

II. En quoi le développement durable fait évoluer les modes de gestion et de fonctionnement ? 14

2.1 Exemplarité et gestion du patrimoine 14

2.2 Elaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques 16

III. Comment l'activité 2015 d'Erdre et Gesvres contribue à la stratégie de développement durable ? 21

Annexe 1 : Tableau de suivi de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial 31

Annexe 2 : Chiffres clés du rapport de développement durable 2015 41

Introduction

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) à mis en place une politique publique de développement durable reposant sur des documents stratégiques : l'Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial (I). Elle a aussi intégré le développement durable dans son mode de gestion et de fonctionnement (II) ainsi que dans l'ensemble de ses activités (III).

I. Où en est-on de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable ?

L'Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la communauté de communes courent jusqu'en 2017. Le rapport de développement durable permet de suivre et d'alerter sur leur degré de réalisation et de revenir sur les actions emblématiques de l'année 2015.

1.1 Etat d'avancement de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial

Comme le montre le graphique ci-dessous, qui présente l'état d'avancement de l'**Agenda 21** au 31 décembre 2015, un peu moins des deux tiers des actions lancées, sont terminées (14%) ou en cours (48%).

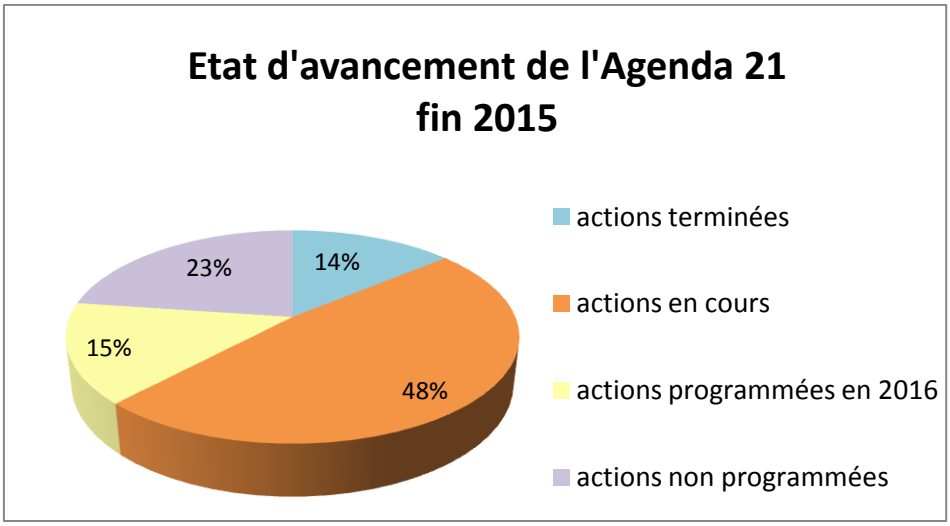

Lorsque l'on compare la répartition des actions terminées, en cours ou programmées par enjeu dans le graphique ci-après, on constate que les actions menées concernent majoritairement, d'une part, le 1er enjeu sur l'aménagement, et d'autre part l'enjeu 3 sur le bien vivre ensemble, avec une baisse des actions relatives à l'enjeu 4 sur la citoyenneté.

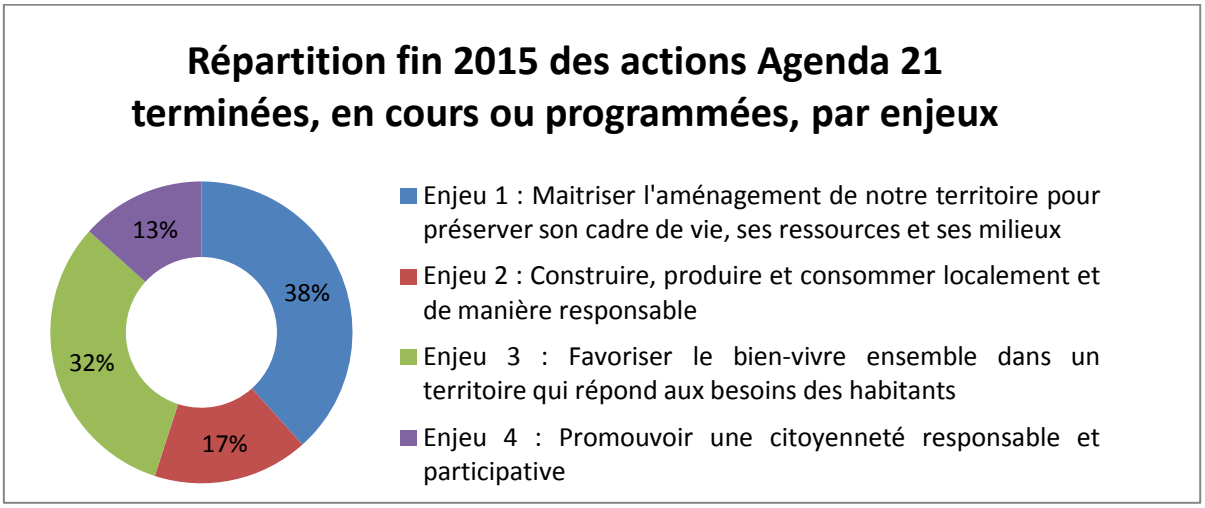

Cette évolution s'explique par le fait que l'enjeu 1 repose sur la mise en œuvre de documents de programmation et de planification déjà opérationnels (Programme de Prévention des déchets, Plan Climat Energie Territorial) ou dont l'élaboration est en cours (PLUI) ou programmée pour 2016 (Plan Global de Déplacement).

S'agissant de l'enjeu 3, la part importante d'actions engagées est liée d'une part, à la politique volontariste menée par la collectivité pour développer l'offre culturelle (animation culturelle, éducation artistique…), diversifier l'offre de logements (Programme d'Intérêt Général, Programme Local de l'Habitat…), et soutenir l'emploi local (animation économique, activités des Maisons de l'Emploi…), et d'autre part, au lancement de la réflexion sur la lutte contre l'isolement et la précarité alimentaire fin 2015.

Concernant le **Plan Climat Energie Territorial**, le graphique ci-dessous montre que la moitié (50%) des actions lancées, sont terminées (10%) ou en cours (40%).

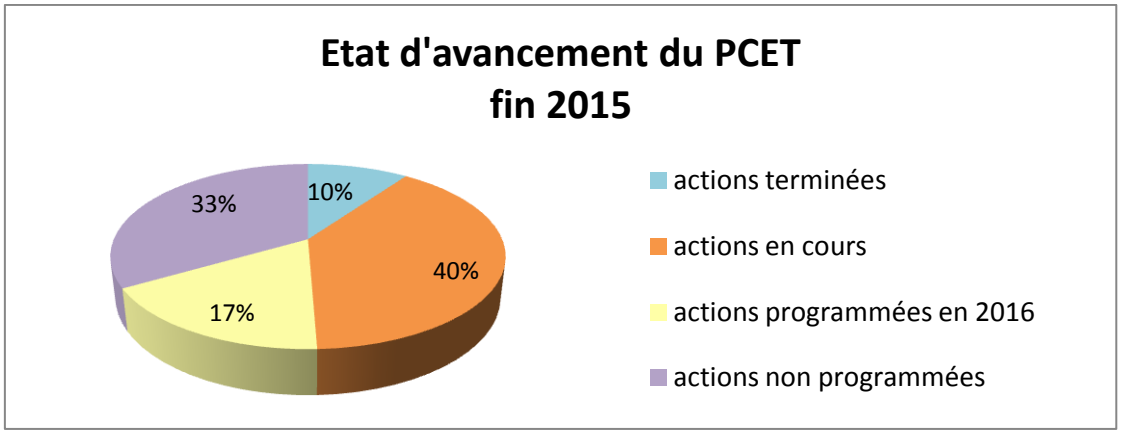

Cela provient du fait que près de la moitié des actions du PCET sont aussi des actions de l'Agenda 21 (42 sur 81 actions). En effet, le schéma suivant présente la proportion d'actions PCET engagées ou terminées qui sont issues de l'Agenda 21. On constate que la moitié des actions terminées fin 2015 sont des actions Agenda 21 et que les deux tiers des actions en cours sont issues de l'Agenda 21.

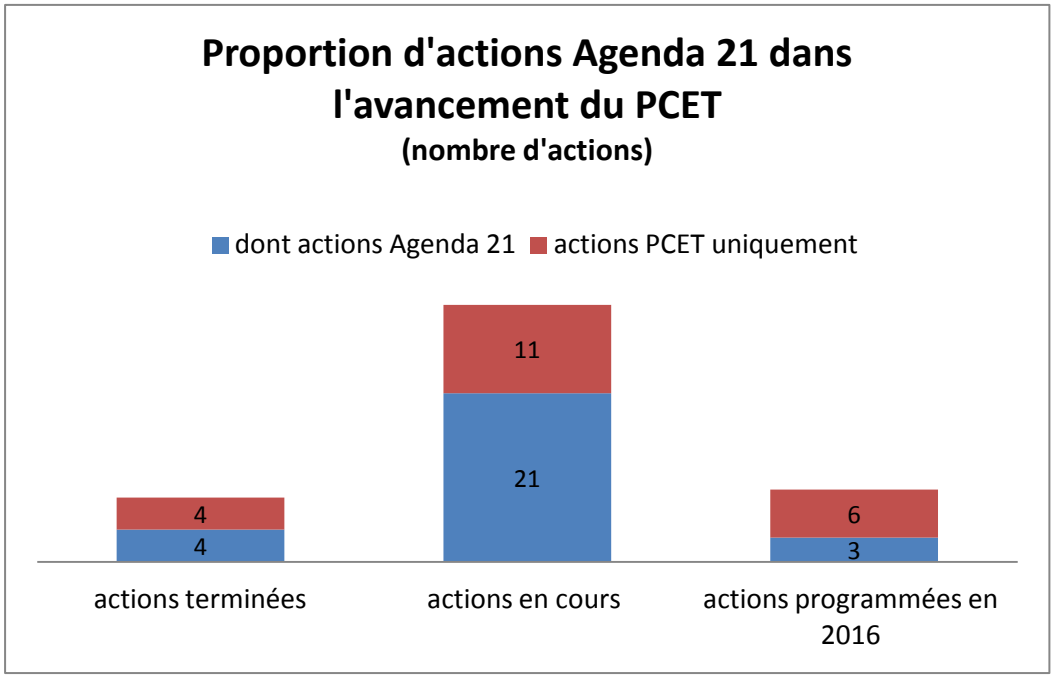

Lorsque l'on compare la répartition des actions terminées, en cours ou programmées par enjeu dans le graphique ci-après, on remarque que les actions menées sont relativement bien réparties dans les quatre enjeux.

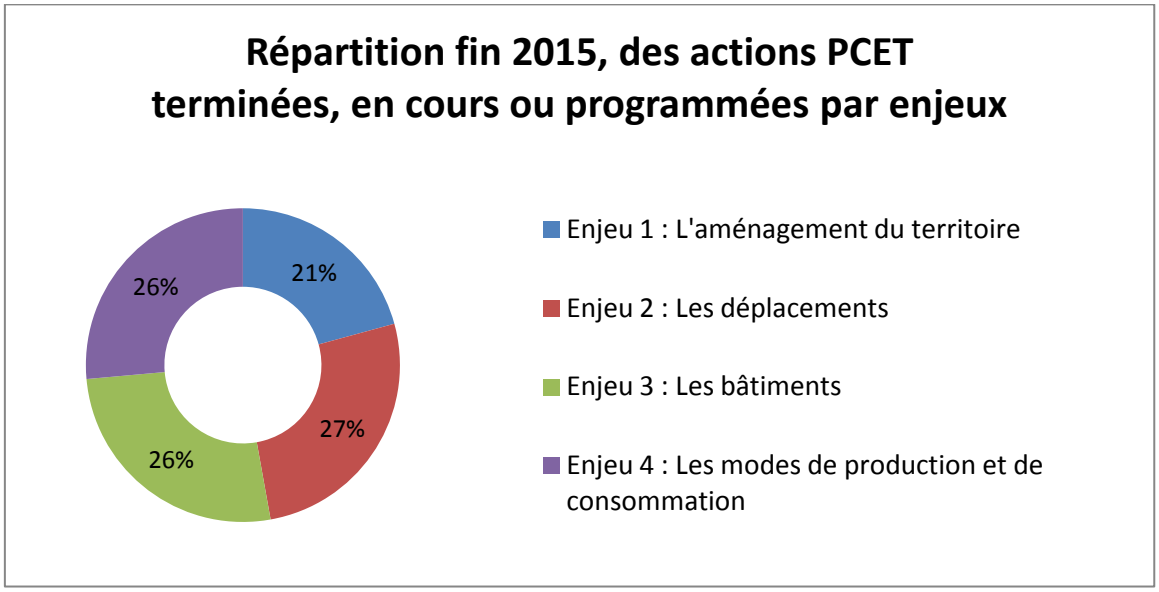

1.2 Perspectives de réalisation ou non à l'échéance

L'état d'avancement 2015 de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial montre une légère accélération de la mise en œuvre des actions entre 2014 et 2015.

Toutefois, compte tenu de la programmation 2016, il convient de souligner qu'à une année de l'échéance de réalisation de ces deux plans d'actions, qui doivent être terminés en 2017, presque un quart des actions Agenda 21 et un tiers des actions du PCET n'auront pas encore débuté, et cela, si les nouvelles actions programmées en 2016 sont effectivement engagées.
Cela peut inquiéter sur la possibilité de lancer et réaliser ces programmes d'actions dans les temps, conformément à l'engagement pris. Le risque de non réalisation à l'échéance est renforcé par le fait que 45% des actions en cours ne sont qu'au stade de démarrage (engagées à hauteur de 25%, cf. annexe 1 du rapport).

Des raisons objectives expliquent que certaines actions ne soient pas mises en œuvre.

- Il peut s'agir d'une **évolution règlementaire ou législative encadrant la mise en œuvre de l'action** :
  - ex : action 14 de l'Agenda 21 et 27 du PCET visant à étudier avec le conseil départemental la possibilité de devenir Autorité Organisatrice de Transport.

- Certaines actions **dépendent de la réalisation de projets extérieurs**
  - ex : action 21 de l'Agenda 21 et 14 du PCET sur la mise en place d'outils s'assurant de la compensation environnementale en cas de réalisation de l'aéroport.

- Différentes actions de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial **non pas été retenues comme prioritaires dans le projet de mandat d'Erdre et Gesvres :**
  - ex : action 52 de l'Agenda 21 concernant la réalisation d'une étude prospective sur le développement de l'économie sociale et solidaire ;
  - ex : action 36 du PCET sur l'expérimentation du travail à distance ;
  - ex : action 10 de l'Agenda 21 et 24 du PCET sur la réalisation d'un plan de modération des vitesses ;
  - ex : action 18 du PCET qui vise à développer et encourager les économies d'eau.

- Enfin, plusieurs actions de l'Agenda 21 et du PCET ont été **retenues comme prioritaires** dans le projet de mandat, **mais nécessitent des moyens dédiés, humains et/ ou financiers** :
  - ex : action 33 du PCET qui concerne l'élaboration et l'animation d'un Plan de Déplacement Entreprise sur le siège d'Erdre & Gesvres en l'élargissant à une démarche de inter-entreprise au niveau de la zone Erette-Grand'Haie ;
  - ex : action 72 du PCET qui consiste à rechercher les synergies autour des déchets des entreprises au niveau d'un parc d'activité ;
  - ex : action 41 du PCET qui vise à construire des bâtiments publics performants et exemplaires, systématiser une approche environnementale et fixer des prescriptions de performances énergétiques et environnementales, en lien avec l'action 56 du PCET qui concerne le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine public de la communauté de communes.

Pour ces deux dernières catégories d'actions, un arbitrage politique est nécessaire pour définir si ces actions seront engagées ou non, et si oui, avec quels moyens. Rappelons que contrairement à l'Agenda 21 qui repose sur une démarche volontaire, le Plan Climat Energie Territorial à un caractère règlementaire et que les évolutions législatives récentes tendent à en renforcer la portée, avec l'intégration obligatoire d'un volet « qualité de l'air » dans son contenu, au 31 décembre 2016[1].

1.3 Zoom sur quelques actions phares de l'année 2015

S'améliorer au regard du développement durable revient à mieux répondre aux 5 finalités définies dans le cadre de référence national comme essentielles au développement durable : la lutte contre le changement climatique, la préservation de l'environnement, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité et les modes de production et de consommation responsables.

En 2015, la communauté de communes a mené plusieurs actions transversales qui contribuent à plusieurs de ces finalités à la fois sur le plan économique, social et environnemental et sont de ce fait particulièrement exemplaires. Ces actions sont structurantes en termes de développement durable car elles peuvent concerner plusieurs actions de l'Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial, en même temps.
Elles sont à différents stades de réalisation. Certaines sont déjà opérationnelles, comme la nouvelle programmation culturelle « Hors Saison » et le Programme d'Intérêt Général « multi-thèmes ». D'autres sont en cours d'élaboration, comme la Plateforme Rénovation Energétique et le Plan Global de Déplacement.

❖ Programme d'Intérêt Général Multi-thèmes[2]

En 2015, première année de mise en œuvre de son nouveau Programme d'Intérêt Général « multi-thèmes » (PIG), la collectivité a organisé une **importante campagne de communication** pour informer les habitants et encourager la réalisation de travaux d'amélioration des logements. Différents supports de communication ont été utilisés.
L'engagement d'un Programme d'Intérêt Général « multi-thèmes », permet de donner un cadre précis à l'action publique en faveur du parc de logements privés, au plus près des enjeux du territoire, en appréhendant l'ensemble des problématiques.

---

[1] La Loi du 18 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV), dans son article 88 prévoit que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) se substitue au Plan Climat Energie Territorial préexistant (PCET). Outre un nouveau volet relatif à la qualité de l'air, les PCAET relèvent désormais des établissements publics à fiscalité propre.

[2] Le Programme d'Intérêt Général « multi-thèmes » concerne l'action 56 de l'Agenda 21 et 47 du PCET : Mettre en place des programmes de lutte contre la précarité dans le cadre de la politique du logement (précarité énergétique, insalubrité, accessibilité).

Ce programme vise **l'amélioration de la performance énergétique** du parc de logements privés, **dans un souci environnemental** d'une part (réduction de l'impact sur l'environnement) et **social** d'autre part (maîtrise de l'impact budgétaire des dépenses énergétiques pour les ménages et lutte contre la précarité énergétique pour les plus modestes) :

- au terme de la première année d'animation, **26 dossiers de propriétaires occupants** éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) on été aidés, **pour des travaux de rénovation thermique** ;
- en plus de ces 26 dossiers, la communauté de communes a financé des travaux de rénovation thermique non éligibles aux aides de l'ANAH pour **4 propriétaires occupants**.

Le PIG a également pour objectif la **mise en accessibilité et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie** des personnes âgées ou de personnes handicapées, pour qui la réalisation des travaux conditionne le maintien à domicile, ainsi que la **lutte contre l'habitat indigne** pour améliorer les conditions de vie des familles :

- **16 dossiers en Maintien à domicile**, pour des propriétaires occupants ont été aidés la première année ;
- **3 dossiers de sortie d'insalubrité** ont été financés la première année chez des propriétaires occupants.

Au-delà des finalités sociales et environnementales, la mise en œuvre de ce programme permet de créer un **dynamisme économique local en faveur des entreprises du bâtiment**, en encourageant la restauration de l'habitat existant et en incitant à la remise sur le marché de logements vacants (2 dossiers de propriétaires bailleurs ont été aidés, dont un prévoyant un conventionnement avec travaux).
Ce sont ainsi près de **613 176 € de travaux** qui ont été engagés sur la première année de mise en œuvre du PIG :

- **472 128 € de travaux d'économies d'énergie** (moyenne par dossier : 18 159 € TTC - gain énergétique moyen : 36 %) ;
- **141 048 € de travaux de maintien à domicile** (moyenne par dossier : 8 815 € TTC).

Sans les subventions apportées aux propriétaires dans le cadre du PIG multi-thèmes et la politique volontariste menée par la communauté de communes, la plupart de ces travaux n'auraient pas pu être engagés :

- **161 439 € d'aides** (Etat, Département, CCEG et caisses de retraite) pour les **travaux d'économies d'énergie** ;
- **32 929 € d'aides** (Etat, Département, CCEG et caisses de retraite) pour les travaux de **maintien à domicile**.

❖ Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique[3]

La collectivité souhaite mettre en œuvre **un véritable service public de la performance énergétique de l'habitat,** s'appuyant sur une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique[4].

En 2015, la communauté de communes a poursuivi le projet de Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique à travers la signature d'une convention avec la Région et la réalisation d'une étude de préfiguration par des bureaux d'étude spécialisés.

Des travaux ont aussi été conduits en 2015, **de manière partenariale** avec les différents acteurs qui travaillent dans le domaine de l'habitat et de l'énergie : EIE (Espace Info Energie) porté par la FD-CIVAM, ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), SOLIHA (Fédération Solidaire pour l'Habitat), HEN (Association Habitat Energie Naturel), CMA (Chambre des Métiers de l'Artisanat), FFB (Fédération Française du Bâtiment), CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), Région, ADEME (Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie), ANAH (Agence de l'Amélioration de l'Habitat), et service économique de la communauté de communes pour l'articulation avec le projet d'événementiel sur la transition énergétique), pour co-construire la future Plateforme, dont le lancement est prévu pour l'automne 2016.

Sur le **plan environnemental**, elle permettra de mobiliser les acteurs locaux pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire en cohérence avec les objectifs nationaux. L'objectif final étant de rendre les logements du territoire moins consommateurs d'énergie et de diminuer localement les émissions de Gaz à Effet de Serre.

---

[3] La Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique recouvre :
- l'action 29 de l'Agenda 21 et 45 du PCET : Sensibiliser et informer le grand public sur la construction et la rénovation durable,
- l'action 30 de l'Agenda 21 et 46 du PCET : Créer un pôle Eco-habitat pour accompagner le développement du secteur de l'éco-construction et faciliter la formation des artisans,
- l'action 49 du PCET : Créer et animer un réseau local d'acteurs (artisans, maitres d'œuvre, …) et accompagner leur montée en compétences sur le thème de la rénovation thermique.

[4] La loi du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre a créé un chapitre consacré au service public de la performance énergétique dans le Code de l'énergie. Ce chapitre, constitué d'un article unique, prévoit que *« le service public de la performance énergétique de l'habitat assure l'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique. Il assiste les propriétaires et les locataires dans la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement et leur fournit des informations et des conseils personnalisés »* (art. L.232-1 du Code de l'énergie).

La loi du 18 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte ajoute un article L.232 - 2 à ce chapitre du Code de l'énergie. Il précise que « *le service public de la performance énergétique de l'habitat s'appuie sur un réseau de Plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE)* ». Ces plateformes sont prioritairement mises en œuvre à l'échelle d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (sans exclure une autre échelle).

Sur le **plan économique**, la plateforme va permettre de stimuler la demande en travaux de rénovation des particuliers en facilitant leur passage à l'acte. En effet, un accompagnement des particuliers sera assuré par un conseiller, du début à la fin de leurs projets de rénovation : définition et conception du projet, appui à la consultation des entreprises, aide au montage des dossiers de financement et accompagnement pendant les travaux. Elle va contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment afin qu'ils se regroupent pour proposer des bouquets de travaux et à leur qualification dans le cadre du signe RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Sur **le plan social**, elle va permettre de lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus modestes et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

❖ Plan Global de Déplacement[5]

Démarche volontaire des élus d'Erdre & Gesvres, le Plan Global de Déplacement est un document de planification et d'orientations territorial qui définit une **stratégie de mobilité réalisée à 13 collectivités** visant à assurer un équilibre durable entre : besoins de mobilité des habitants, environnement, économie et santé. Il s'agit d'un document transversal qui va définir la politique de la communauté de communes en matière de mobilité et qui va apporter des éléments essentiels aux Maires du territoire pour qu'ils soient pleinement impliqués et acteurs de la stratégie territoriale.

En 2015, la collectivité a démarré l'élaboration de son Plan Global de Déplacement avec la **réalisation d'un diagnostic** par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise. Ce diagnostic a été réalisé de **manière participative** avec des rencontres de chaque bureau municipal ou Conseil.
Les territoires voisins et les acteurs institutionnels compétents en matière de mobilité ont également été consultés ou le seront au cours de la démarche. Toutefois, compte tenu de la gestion en interne du Plan Global de Déplacement et de son timing, il n'est pas prévu de retourner vers la population.

Sur la base du diagnostic réalisé en 2015, des travaux seront menés en 2016 pour déterminer la stratégie, formuler des propositions d'actions concrètes pour le futur Plan Global de Déplacement du territoire d'Erdre & Gesvres et bâtir un Plan Pluri annuel d'investissement.

Même si le baril de pétrole atteint un niveau historiquement bas en 2015, la **dimension économique et sociale** est très présente, car les dépenses énergétiques liées aux déplacements pesent de plus en plus sur certains ménages. Deuxième poste de dépenses des foyers, la volatilité des marchés pétroliers pourrait conduire à une réelle marginalisation de certains habitants : éloignement des services et accès plus difficile à l'emploi. Aussi, le Plan Global de Déplacement contribue à la **solidarité territoriale**, en cherchant à améliorer les accès en modes actifs aux pôles structurants et aux bourgs du territoire depuis les écarts et en prenant en compte l'amélioration l'accès aux réseaux de transports publics des personnes handicapées, ou dont la mobilité est réduite (personnes âgées, habitants des quartiers décentrés ou jeunes sans permis de conduire…).

---

[5] Le Plan Global de Déplacement concerne potentiellement toutes les fiches actions liées à la mobilité de l'Agenda 21 et du PCET.

Il contribue **aussi à l'activité socio-économique du territoire**, en se penchant sur les conditions d'apaisement de la circulation en centre urbain, favorisant ainsi son activité commerciale et en s'attachant à maintenir un transit fluide, essentiel à nos activités économiques de flux tendus.

Sur le plan environnemental, il veille à réduire les nuisances et les pollutions. Afin de répondre **au défi climatique**, il favorise le développement de comportements alternatifs au véhicule individuel comme les transports collectifs, les liaisons douces ou le covoiturage, et agit ainsi **sur un des secteurs le plus émetteur en gaz à effet de serre**.

Le **Plan Global de Déplacement s'intègre donc dans la démarche Plan Climat Energie Territorial** de la communauté de communes qui s'est fixée un objectif de réduction de 20 % des émissions de Gaz à Effet de Serre par habitant, par rapport à 2008. Il constitue une déclinaison du Plan Climat sur le volet « déplacement » et vise potentiellement toutes les fiches actions liées à la mobilité. Sa mise en œuvre contribuera à l'atteinte des objectifs fixés.

❖ Saison culturelle Hors-saison et parcours d'éducation artistique et culturelle[6]

En 2015, la collectivité a mené une action particulièrement exemplaire sur le plan social et éducatif avec le lancement de la première saison culturelle intercommunale à destination de l'enfance, de la jeunesse et des familles du territoire, dans la continuité de projets déjà développés (Tout-petit festival, Salon du Livre Jeunesse).

Organisée en collaboration avec les douze communes du territoire, elle réunit des propositions culturelles diversifiées présentées en plusieurs points du territoire : spectacles en salle, résidences d'artistes, événements dans l'espace public, ciné-concert… 14 spectacles sont programmés sur la première saison 2015-2016.
Cette action contribue au développement d'**une offre culturelle de proximité génératrice de lien social** avec la mise en œuvre **de projets participatifs**, comme la préparation en 2015 du projet « Es-tu là ? » de la Compagnie entre chien et loup, une résidence qui implique la population dans le processus de création.
Les écoles de Vigneux, des habitants du territoire intercommunal et des élus vont ainsi participer à différentes étapes du projet coréalisé entre la collectivité, le Grand T Théâtre du Département, la Paperie Centre National des Arts de Rue et la commune de Vigneux-de-Bretagne.

---

[6] Hors-saison et le parcours d'éducation artistique et culturelle concernent :
- l'action 45 de l'Agenda 21 : Développer les actions culturelles et projets artistiques favorisant les rencontres entre différents types de publics,
- l'action 49 de l'Agenda 21 : Assurer la proximité et la diversité des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire,
- l'action 50 de l'Agenda 21 : Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité.

Un partenariat artistique et pédagogique a été mis en place entre la communauté de communes, ses partenaires, les artistes et les enseignants pour permettre à **chaque élève de s'impliquer dans un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle**.

Les élèves ont ainsi la possibilité d'assister aux spectacles, de rencontrer les artistes, de bénéficier d'ateliers de pratiques artistiques.

- **96 classes seront accueillies** d'ici la fin de la saison pour 147 demandes initiales.
- **160 heures d'ateliers ou de rencontres d'artistes seront organisées** sur le temps scolaire d'ici la fin de la saison (septembre 2015 – juin 2016), dont un projet passerelle CM-6ème (école Montgolfier Casson /collège Paul Doumer Nort-sur-Erdre).
- **87 heures d'ateliers avaient déjà été proposées au premier semestre 2015,** dans le cadre des interventions en milieu scolaire, avant le démarrage d' « Hors Saison »**.**

Toutes les demandes émanant des établissements scolaires n'ont pas pu être honorées. La **forte participation enregistrée** pour cette première saison culturelle **témoigne de l'adhésion du milieu éducatif à cette action structurante** et souligne une attente forte en la matière.

Un tarif unique de 5 € a été proposé pour chaque spectacle avec une prise en charge des frais de médiation culturelle et de transport des élèves, par la communauté de communes. **La mise en place d'une tarification incitative et d'une programmation territorialisée** permet ainsi de **favoriser un égal accès aux activités culturelles.**

Enfin, cette saison culturelle **dynamise l'emploi local en permettant le recrutement de personnels dédiés** (régisseurs, techniciens…) et **en contribuant à l'activité économique des hébergeurs, restaurateurs et commerces du territoire**… Hors Saison qui n'est aujourd'hui qu'à la moitié de la programmation 2015-2016 a déjà permis de générer 42 nuitées dans des hébergements du territoire.

II. En quoi le développement durable fait évoluer les modes de gestion et de fonctionnement ?

S'améliorer au regard du développement durable, c'est également montrer l'exemple dans sa propre gestion et faire évoluer ses modes de travail au regard des 5 éléments de méthode du développement durable définis dans le cadre de référence national : la participation de la population et des acteurs, l'évaluation, l'approche transversale, l'organisation du pilotage et la stratégie d'amélioration continue.

C'est ce que vise la communauté de communes en intégrant les principes du développement durable dans ses actions de gestion ainsi que dans les modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de ses politiques publiques.

2.1 Exemplarité et gestion du patrimoine

Qu'il s'agisse de sa politique d'achats, de la gestion de ses bâtiments et véhicules, ou de la prévention des déchets, la communauté de communes vise l'exemplarité.

❖ Commande publique

La collectivité intègre des critères de développement durable dans la commande publique avec la mise en place de **clauses sociales** dans les **marchés publics**. En 2015, le nombre de projets dans lesquels a été introduite une clause sociale a augmenté, portant le nombre d'heures pour lesquelles les entreprises se sont engagées à **19 187**.

La communauté de communes a **renouvelé en 2015 son adhésion au Réseau Grand Ouest**. Ce réseau regroupe des collectivités afin d'intégrer des critères de durabilité dans les marchés publics. Il vise à accompagner les décideurs publics dans leurs politiques d'achat, mais aussi à mutualiser leurs expériences, les informer sur les certifications et filières.

❖ Patrimoine de la collectivité

La communauté de communes vise l'exemplarité énergétique dans la gestion du patrimoine public, à travers la création en 2014 d'un service commun, le Conseil en Energie Partagé.

Ce service animé par un conseiller, est proposé à l'intercommunalité et aux communes membres volontaires. Il permet sur la base d'un diagnostic réalisé par le conseiller, d'établir un bilan énergétique de la collectivité (bâtiments, éclairage public…) et de programmer des actions correctives permettant de réaliser des économies d'énergie, avec un volet sensibilisation des usagers. La communauté de communes a décidé d'y **adhérer en 2015** pour mieux gérer son patrimoine.

Le conseiller anime un comité de suivi qui regroupe les 9 collectivités adhérentes au Conseil en Energie Partagé[7]. En parallèle, il anime aussi un réseau des référents énergie ouvert à toutes les communes, adhérentes ou non au Conseil en Energie Partagé.
En 2015, l'optimisation des contrats d'électricité, par la baisse des puissances d'abonnement, a permis de **réaliser 6 700 € d'économie annuelle** pour la communauté de communes. La fin des tarifs réglementés de vente d'électricité[8] a également permis de générer un gain **de 19 500 €** pour la communauté de communes, par la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité.

La collectivité souhaite maîtriser les consommations énergétiques liées à l'éclairage public des installations communautaires. Aussi, la communauté de communes a décidé en 2015 de réhabiliter l'éclairage existant sur le parc d'activité de Ragon, en **éclairage à base de leds avec un abaissement de puissance la nuit**. Ce projet concerne **127 points lumineux.**

Enfin, elle a également recours aux énergies renouvelables pour ses bâtiments communautaires. Son centre aquatique « Les Bassins d'Ardéa » est alimenté par une chaufferie bois. En 2015, **242 tonnes de plaquettes bois** ont été consommées, dont la quasi totalité sont issues de filières locales.

❖ Déplacement

Avec l'approbation de son Plan Climat Energie Territorial, la communauté de communes s'est engagée dans une **démarche de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre** sur son territoire.
Elle intègre cette exigence dans la gestion de son parc automobile et dispose de deux véhicules GNV (Gaz Naturel pour Véhicule).
En 2015, elle a renouvelé **son contrat pour la mise à disposition d'une borne de recharge pour les véhicules GNV** au siège de la communauté de communes.

Dans le cadre du Conseil en Energie Partagé, la collectivité a lancé dans le courant de l'année 2015 **un suivi de la consommation des véhicules** sur la base des facturations et des litres consommés, pour identifier des pistes d'optimisation.

La collectivité travaille en parallèle sur la **mise en place d'un outil d'audio et de web conférence** afin d'optimiser l'organisation de ses réunions pour minimiser l'impact en termes de déplacements. Plusieurs séances de formation et de sensibilisation à cet outil ont été organisées auprès des agents en 2015.

---

[7] Il s'agit de Casson, Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Les Touches, Sucé-sur-Erdre, Vigneux-de-Bretagne, Treillières, Saint-Mars du Désert et Erdre & Gesvres.

[8] La loi « Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité » dite loi NOME, du 17 décembre 2010 a prévu la suppression, au 31 décembre 2015, des Tarifs Réglementés de Vente (TRV), pour les contrats de puissance supérieure à 36 kVA (kilo Volts Ampères). Cela a obligé la CCEG à mettre en place une politique d'achat d'électricité afin de disposer d'un nouveau contrat au 1er janvier 2016.

❖ Gestion des déchets

La communauté de communes s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche globale de réduction de déchets. Elle sensibilise les agents et les élus à cette thématique.

En 2015, **deux séances de formation interne** ont été proposées aux agents sur la base du volontariat, sur la prévention des déchets et sur les gestes du tri au bureau, avec 17 participants.
En parallèle de ces séances, la **signalétique des consignes de tri a été remise à jour** en 2015 et envoyée par mail à l'ensemble du personnel, avec un rappel des lieux de collecte.
Enfin, le site de compostage des bio-déchets du siège administratif a servi de support à **l'organisation d'une formation « Guide composteur » en septembre 2015**, à laquelle plusieurs élus ont participé.

2.2 Elaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques

S'inscrire dans une démarche de développement durable, c'est aussi mettre en place de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales, s'appuyant sur une nouvelle organisation qui facilite la participation et l'amélioration continue.
Tous ces éléments de démarche permettent de **rendre l'action publique plus performante**.

❖ Organisation du pilotage et Transversalité

Dans son mode de fonctionnement, la collectivité a défini une méthodologie de travail qui permet de mieux structurer **l'organisation du pilotage** et qui favorise **une approche transversale**.

Elle a élaboré une méthodologie de « conduite de projet » avec des outils spécifiques - guide méthodologique, lettre de mission - qui permet de :

- **savoir d'où l'on part** : description des constats ou des besoins à l'origine des projets, des enjeux pour la communauté ou pour le territoire (projets territoriaux) notamment au regard des documents stratégiques de la collectivité (projet de territoire, A21, stratégies thématiques diverses…) ;
- **définir où l'on veut aller et avec quel moyen** : description des objectifs visés et attendus, identification d'un élu référent et d'un chef de projet et estimation des moyens (financiers, humains, techniques) ;
- **définir comment on veut y aller et avec qui** : gestion en interne ou recours à prestation externalisée, description des acteurs concernés, détermination des modalités de mobilisation de la population ;
- **prévoir et anticiper** : élaboration d'un calendrier prévisionnel et planification.

Le fonctionnement en mode projet permet de formaliser très précisément les différentes étapes du projet et ainsi d'avoir **une vision globale**. Il suppose aussi l'anticipation et la gestion de l'impact des projets sur le fonctionnement habituel des services, les activités et les coûts.

La conduite de projet permet également de **définir les conditions de pilotage** et les modalités d'organisation, en désignant un élu référent qui assure la responsabilité politique du projet, un chef de projet chargé de la mise en œuvre du projet, une équipe projet, le cas échéant, animée par le chef de projet et un comité de pilotage réunissant les parties prenantes et s'assurant du suivi et de la réalisation du projet.

Un accompagnement sur les projets, de type **Assistance à maîtrise d'ouvrage** (AMO), est assuré par le service amélioration de l'action publique pour :

- la conception du projet : aide à la définition des objectifs, du phasage, du pilotage… ;
- la rédaction de la lettre de mission : aide sur la forme ;
- le recours aux outils : aide à la conception ou utilisation d'outils (type ms project) ;
- la mise en place de la concertation : aide à la définition des objectifs, du cahier des charges si consultation, du choix du prestataire, participation à des comités de pilotage ;
- l'évaluation du projet : aide à la définition des résultats attendus, des indicateurs, des moyens de les renseigner.

En 2015, plusieurs projets portés les services de la communauté de communes ont bénéficié d'un **accompagnement (AMO) dans les démarches de conduite de projets** : réflexion sur l'évolution du système de collecte, PLUI, contrat local de santé, réorganisation des données informatiques, feuilles de route du projet de mandat…

L'accompagnement des projets permet **une vision globale qui décloisonne les objectifs sectoriels** et **favorise les synergies**.

❖ Evaluation et Reporting

La collectivité a mis en place un véritable dispositif d'évaluation de son action à travers la construction, en 2015, **d'un tableau de bord des feuilles de route du projet de mandat**. Cet outil de suivi, basé sur des indicateurs, reprend les objectifs et axes définis par le Projet de Mandat, afin de vérifier si les actions prévues ont été mises en œuvre et si les objectifs que s'était fixés la communauté de communes ont été atteints.
Cette démarche témoigne de la volonté de **rendre compte de l'action communautaire aux habitants**.

Certains services ont également élaboré **des tableaux de bord** qui leur permettent de suivre l'avancement de leurs projets et **d'élaborer leur rapport annuel** : développement durable, accessibilité, déchets, assainissement non collectif… Ils permettent de voir quelles actions sont engagées, quel est leur niveau d'avancement, d'avoir les données chiffrées qui permettent d'en apprécier les résultats.

Certains **tableaux de suivi** comme celui de l'Agenda 21 et du PCET (cf. annexe 1 du rapport), permettent aussi de savoir quelles actions correctives sont prévues en cas de résultats insatisfaisants, de savoir ce qui a été mis en place en matière de participation citoyenne et d'avoir une vision des actions qui sont prévues d'être programmées l'année suivante.

Un **rapport d'activité annuel** établit un bilan global des actions réalisées pendant l'année. En 2015, un tableau de suivi commun à tous les services a été élaboré, pour regrouper en un seul document les informations nécessaires à la rédaction du rapport d'activités et du rapport de développement durable.

Enfin, en 2015, la commission « Amélioration de l'Action Publique et Développement Durable » a conçu et proposé un outil permettant **d'évaluer les projets** du point de vue du développement durable. Cet outil a été proposé pour noter les projets sollicitant une subvention LEADER. L'objectif recherché est que la prise de décision s'appuie sur **une analyse transversale** des impacts au regard du développement durable.

❖ Stratégie d'amélioration continue

La communauté de communes a souhaité inscrire l'ensemble de ses actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue.
Elle a mis en place des moyens d'animation et de coordination pour atteindre cet objectif avec l'institution d'une commission « amélioration de l'action territoriale » et la création d'un service dédié « Amélioration de l'Action Publique et Développement Durable ».

L'objectif d'amélioration continue suppose d'être en mesure **d'améliorer la capacité d'innovation** de la communauté de communes. Il s'agit pour cela de rechercher ou de mobiliser des techniques et des savoirs nouveaux, de travailler à l'amélioration des pratiques individuelles, de capitaliser les expériences et d'en tirer des éléments d'amélioration.
Les centres de progrès, lancés en 2015, témoignent également de cette volonté d'innovation et d'expérimentation, au sein de la communauté de communes.

❖ Concertation, participation de la population, relations avec les parties prenantes

La communauté de communes **favorise le travail collaboratif dans sa relation avec les administrés et acteurs du territoire**. Elle informe régulièrement les habitants et ses partenaires des projets menés sur le territoire, via la mise à jour de son site internet, l'envoi de publications régulières et l'organisation de temps de rencontres.
Ainsi en 2015, trois rencontres entre les élus et les habitants ont été organisées autour de la présentation des orientations du projet de mandat, sous la forme d'ateliers en petit groupe pour faciliter les échanges (Saint-Mars, Fay-de-Bretagne, Héric).

Au-delà de la simple information, elle souhaite aussi **associer les citoyens et acteurs territoriaux à la prise de décision**.
Par exemple, s'agissant des **acteurs économiques**, de nombreuses réunions ont été organisées en 2015 pour **identifier leurs besoins** dans les parcs d'activités et hors parcs d'activités et **recueillir leurs attentes** dans le cadre de la politique d'animation économique menée par la communauté de communes.

La collectivité a confié en 2015 au Groupe d'Etudes et de Recherches Sociales, la réalisation d'une étude sociologique sur les représentations d'Erdre & Gesvres par ses habitants. Elle a permis de cibler des pistes d'amélioration en matière de communication interne (à destination des élus et agents communaux et intercommunaux) et de communication externe (à destination du grand public).
Outre l'aspect relatif à la communication, les conclusions de cette étude ont également permis d'identifier les leviers d'actions pour une **meilleure connaissance et appropriation de l'action communautaire**, en proposant de nouveaux modes de mobilisation des habitants. L'objectif est d'améliorer l'adhésion des habitants au territoire d'Erdre et Gesvres :

- en facilitant la rencontre des habitants, des élus et la découverte du territoire ;
- en renforçant le sentiment d'appartenance à la communauté de communes ;
- en diversifiant les modes de mobilisation des habitants.

En 2015, la collectivité a souhaité mettre en place une **démarche de concertation** dans sa réflexion sur l'évolution du système de collecte des déchets. Il a été décidé de créer un **« groupe consultatif déchets »** composé de 12 élus, 24 habitants, de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et de techniciens.

Le PLUi intègre également une **démarche de concertation** ;

- **3 réunions publiques** seront organisées pour informer les habitants et annoncer les temps de concertation pour le diagnostic
- **4 diagnostics en marchant** seront réalisés pour identifier les forces, faiblesses et atouts du territoire intercommunal
- **40 rendez-vous individuels** seront mis en place avec des propriétaires de maisons individuelles et des architectes pour réfléchir à leurs projets
- **3 réunions publiques** auront lieu pour partager le diagnostic et échanger sur les grands enjeux du développement d'Erdre et Gesvres en 2030.

Des temps d'échange sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sont également prévus **avec le Conseil de développement d'Erdre & Gesvres**, l'instance **de dialogue et de débat** qui regroupe des membres de la société civile (associations, entreprises, habitants,…), **formule des propositions et donne des avis** sur les orientations envisagées et les actions menées.
En 2015, la collectivité a saisi le Conseil de développement pour qu'il rende un avis sur le PLUI et le SCOT.

Ces deux démarches de concertation sont conçues et mises en œuvre avec l'appui d'un bureau d'étude mais aussi avec le soutien du service « amélioration de l'action publique et développement durable », qui accompagne les services et les élus qui le souhaitent sur la dimension concertation de leur projets et qui fait le lien avec le travail du Conseil de développement.

Par ailleurs, la collectivité a décidé en 2015 d'intégrer des membres du Conseil de développement dans les instances pour lesquelles une représentation de la société civile est obligatoire :

- commission consultative des services publics locaux (4 sièges) ;
- commission intercommunale d'accessibilité (5 sièges).

Enfin, la communauté de communes favorise aussi **le travail collaboratif dans son organisation interne**. Depuis 2015, elle informe les élus et les agents de l'avancement des projets en cours, via l'envoi d'une newsletter dématérialisée.

Au-delà de la simple information, la communauté de communes **souhaite consulter les services et recueillir leurs avis** sur le fonctionnement et les activités de la collectivité. A ce titre, tous **les services ont été sollicités en 2015 dans le cadre des centres de progrès, pour formuler des axes d'amélioration** au fonctionnement des services. Ces propositions serviront à co-construire le projet d'administration de la collectivité.

III. Comment l'activité 2015 d'Erdre et Gesvres contribue à la stratégie de développement durable ?

L'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial sont deux plans d'actions dont la mise en œuvre témoigne de l'engagement de la Communauté de communes dans le sens du développement durable. Mais dans l'ensemble de ses activités, la collectivité contribue également au développement durable en dehors des actions planifiées dans le cadre de l'Agenda 21 et du PCET.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des actions qui ont été menées en 2015 au sein de la communauté de communes et qui ont contribué aux objectifs de la stratégie territoriale de développement durable, qu'il s'agisse ou non d'actions inscrites dans l'Agenda 21 ou le PCET. Elles concernent à la fois les actions de gestion, de fonctionnement mais aussi celles relatives aux politiques publiques.

Objectifs	**Actions menées en 2015 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat…)**
Enjeu 1 : Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux	
1- Garder la maîtrise publique de l'aménagement de l'espace à travers l'aménagement urbain et les réserves foncières	Aménagement de l'espace • Elaboration du plan guide (orientations d'aménagement) de la vallée du Gesvres : démarche Eau et Paysage du Pôle Métropolitain • **Action 1 de l'Ag21 et du PCET** : Renouvellement de la convention Vigifoncier avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, pour 3 ans ➢ 12 demandes de préemptions dont 2 réalisées et 7 enquêtes complémentaires Urbanisme • Approbation de 8 procédures d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme communaux • Plan Local d'Urbanisme intercommunal : attribution des marchés aux bureaux d'études et lancement des études diagnostics • **Action 2 de l'Ag21 et du PCET** : Poursuite des études urbaines ➢ Réalisation de 2 plans guide des centres bourgs de Casson et la Paquelais, visites de quartiers références avec les élus des 2 communes • Mise en place du Service ADS, totalement opérationnel au 1er juin 2015 ➢ Instruction de 1400 actes d'urbanisme à compter du 16 mars 2015 pour le compte de 23 communes Financements : • Contrats de territoire sur les études urbaines
2- Renforcer, favoriser et /ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	Transport • **Action 4 de l'Ag21 et action du 19 du PCET** : Plan Global de Déplacement ➢ Rencontres avec chaque Bureau municipal ou Conseil municipal ➢ Réalisation en cours d'un diagnostic, par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise, sur la base de rencontres des bureaux municipaux et institutionnels Financements européens • Groupe de travail pour participer à un projet INTERREG sur la mobilité durable

3- Mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs	<u>Déchets</u> • **Action 18 de l'Ag21 et action 69 du PCET** : Redevance incitative maîtrisée ➢ Maintien des tarifs 2014-2015 en 2016 pour la redevance • **Action 76 du PCET :** Optimiser la collecte des déchets ➢ Préparation de la réflexion sur les évolutions de collecte (consultation pour retenir les prestataires études et concertations, envoi d'un questionnaire avec 3500 réponses) • **Action 19 de l'Ag21 et action 70 du PCET** : Mettre en place des actions pédagogiques sur la prévention des déchets et le développement du recyclage ➢ Ecoles : 64 animations en classes et 18 visites scolaires centre de tri ➢ Collèges : rallye citoyen Nort-sur-Erdre (6 classes) et Héric (4 classes) soit 250 collégiens ➢ Grand public : 1 porte ouverte du centre de tri un samedi • Mise en œuvre du réseau des déchèteries intercommunales ➢ Début des travaux de la déchèterie de Treillières/Grandchamp-des-Fontaines • Poursuite des actions de promotion du compostage et du paillage <u>Eau et milieux aquatiques</u> • Poursuite du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant des Marais de l'Erdre (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) ➢ Restauration morphologique de l'Hocmard à La Chapelle-sur-Erdre et Sucé-sur-Erdre, permettant la restauration de la continuité écologique ➢ Restauration de végétation et curage de la Grande Douve dans le secteur de Blanche Noë, à Nort-sur-Erdre ➢ Finalisation de l'étude préalable à la restauration et à l'entretien des cours d'eau sur le bassin versant "Erdre Amont 44" ➢ Élaboration du programme d'actions en collaboration avec le Pays d'Ancenis et les partenaires du projet • **Action 20 de l'Ag21** : Réalisation de la campagne d'arrachage des végétaux exotiques aquatiques envahissants sur l'Erdre ➢ Jussie arrachée : (7,58 tonnes, 32,55m3) • **Action 23 de l'Ag21 et 16 du PCET** : faire connaître et soutenir les actions de sensibilisation et de formation pour l'amélioration de la qualité de l'eau ➢ Organisation d'une journée Arbres et biodiversité à Sucé-sur-Erdre par la Chambre d'Agriculture, en partenariat avec la communauté de communes et Nantes Métropole : 10 participants • **Action 9 du PCET** : inciter les communes et les accompagner pour qu'elles établissent un schéma directeur de gestion des eaux pluviales ➢ Organisation d'une réunion avec les communes et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer sur les Schémas Directeurs d'Assainissement des eaux Pluviales et le zonage EU : 30 participants <u>Assainissement Non Collectif</u> • Mission de conseil et d'information aux usagers ➢ 317 rencontres techniques et/ou administratives (+2% / 2015) • Mission de contrôle des installations ➢ Réalisation en régie sur les installations neuves et réhabilitées : 293 dossiers déposés, 279 examens préalables à la conception et à l'implantation, 224 vérifications de bonne exécution des travaux

	➢ Réalisation en régie sur les installations existantes : 463 visites périodiques ➢ Pénalités pour refus de contrôle : 107 pénalités financières appliquées • Aide financière pour la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs ➢ Convention 2013-2016 - 40 dossiers déposés - 35 dossiers finalisés - 124 457€ de subventions versées soit en moyenne 3 555 € par dossier • Prestation de vidage des assainissements individuels ➢ 207 interventions par le prestataire ALTEA Financements • ADEME et Contrats de territoire pour financer la politique Déchets • Contrats de territoire pour financer la restauration des marais de l'Erdre
4- Répondre localement aux enjeux du changement climatique et de la crise énergétique	Développement Durable • Poursuite du service commun Conseil en Energie Partagé ➢ Bilan énergétique des collectivités adhérentes, élaboration du plan d'actions et mise en œuvre des premières actions de maîtrise de l'énergie ➢ Intégration de la communauté au dispositif Conseil en Energie Partagée • Création et animation du réseau énergie intercommunal • Recrutement d'une chargée de mission développement durable en novembre 2015 • **Action 35 du PCET** : Optimiser l'organisation des réunions de la collectivité pour minimiser l'impact en termes de déplacements ➢ Mise en place d'un outil de web conférence (avec le Service Informatique) avec organisation de formations pour l'utilisation de cet outil • **Action 38 du PCET** : Etablir un programme pluriannuel d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public ➢ Sur le PA de Ragon : décision de réhabiliter l'éclairage existant à base de leds avec abaissement de puissance la nuit (127 points lumineux) • Candidature à l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » Financements • Subventions « Contrat d'Objectif Territorial » et « Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie » pour le Plan Climat Energie Territorial et le Conseil en Energie Partagé
Enjeu 2 : Construire, produire et consommer localement et de manière responsable	
5- Encourager la conception durable de tous bâtiments et aménagements	Développement Durable • **Action 29 de l'Ag21** : sensibilisation à la construction et rénovation durables ➢ Poursuite du projet de plateforme de la rénovation énergétique : ○ Signature de la convention avec la Région ○ Réalisation de l'étude de préfiguration de la plateforme Financements • Subventions Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie et Région pour financer le projet de Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique
6- Développer et favoriser la production d'énergie renouvelable	Aménagement • **Action 32 de l'Ag21 et 54 du PCET** : Structuration de la filière bois énergie sur le territoire d'Erdre et Gesvres ➢ 250 tonnes de bois plaquettes issues du territoire ➢ 10 exploitants agricoles participent à la filière ➢ approvisionnement de l'équipement aquatique des bassins d'Ardéa en bois plaquette issu de la filière bois énergie

	➢ 3 nouveaux plans de gestion du bocage ➢ Démarrage du chantier pour la réalisation d'une unité de stockage/séchage du bois aux Tunières <u>Financements</u> • Subventions FEADER pour la filière bois et les équipements de proximité des communes
7- Soutenir l'agriculture responsable et notamment de type polyculture-élevage	<u>Aménagement</u> • Convention partenariale Erdre et Gesvres - Chambre de l'agriculture ➢ Finalisation de la mise à jour des diagnostics agricoles et des friches sur 6 communes avec la Chambre d'agriculture • **Action 34 de l'Ag 21** : valoriser économiquement les parcelles constatées en friches ➢ 7 ha remis en état en 2015, 2 structures agricoles en ont bénéficié
8- Inciter au développement des circuits courts et/ou de proximité	<u>Déchets</u> • **Action 38 de l'Ag21** : Encourager la récupération des meubles et objets usagés ➢ Organisation d'une campagne de communication pour faire connaitre la recyclerie Centre Nord Atlantique à Nort-sur-Erdre (une centaine de participants) ➢ Conseils aux habitants par l'agent d'accueil des déchèteries pour déposer les objets réutilisables dans les conteneurs à destination des recycleries • Poursuite du partenariat avec des agriculteurs du territoire pour valoriser localement les déchets verts récoltés en déchèterie
9- Développer la commande publique responsable	<u>Emploi</u> • **Action 41 de l'AG21** : Organiser un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics ➢ Développement des clauses sociales dans les marchés publics : Rencontres des donneurs d'ordre (Mairies) ➢ Augmentation du nombre de projets dans lesquels a été introduite une clause sociale portant le nombre d'heures pour lesquelles les entreprises se sont engagées à 19 187 <u>Financements</u> • Subventions du Fonds Social Européen pour financer le dispositif des Clauses sociales d'insertion
Enjeu 3 : Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants	
10- Proposer une offre d'habitat durable qui répond à tous les besoins et aux aléas à chaque étape de la vie	<u>Habitat</u> • **Action 42 de l'Ag21** : Approbation du second Programme Local de l'Habitat 2015-2021 • Poursuite action "Hébergement des jeunes chez l'habitant" ➢ Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association l'Odyssée, pour l'Hébergement des jeunes chez l'habitant (2015 - 2016, 2 ans) ➢ Au 30/06/2015 : 4 jeunes hébergés pour un total de 381 nuitées
11- Mettre en place une politique volontariste pour développer le lien social	<u>Culture Animation territoriale</u> • **Action 43 de l'Ag21** : Soutenir et développer le tissu associatif par une animation territoriale favorisant les synergies entre les associations ➢ Travail sur l'émergence d'un Projet musical entre différentes écoles de musique du territoire • **Action 45 de l'Ag21** : Mise en œuvre de projets artistiques à dimension participative ➢ Préparation de la résidence participative 15-16 Es-tu là ?

	• **Action 49 de l'Ag 21** : Assurer la proximité et la diversité des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire ➢ Prise de contact et mise en place de nouveaux projets d'interventions en milieu scolaire dans des communes non pourvues
12- Préserver et soutenir les services et commerces de proximité	<u>Culture</u> • **Action 50 de l'Ag 21** : Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité ➢ Lancement de la première saison culturelle « Hors-saison » : organisation de la saison 15-16, édition d'un support de communication pour la programmation, mise en place d'une billetterie (web + Office de Tourisme) et d'une tarification incitative avec un tarif unique de 5 euros ➢ Organisation des Journées européennes du Patrimoine : Ciné-concert sur le port de Sucé-sur-Erdre et inauguration de Hors-saison ce même soir, édition d'un support de communication recensant les initiatives sur le territoire ➢ Organisation du 11ème Salon du Livre Jeunesse avec accueil d'une illustratrice en résidence • Accompagnement technique et financier du cinéma d'Héric dans son projet d'extension (étude de marché, étude de programmation, plan de financement…)
13- Favoriser l'emploi local	<u>Animation économique</u> • Renouvellement du poste de chargée d'animation économique • Soutien des porteurs de projets dans le cadre d'Initiative Loire Atlantique ➢ 61 porteurs de projets rencontrés dont 21 projets soutenus par Initiative Loire Atlantique ➢ Organisation des ateliers de la création (50 porteurs de projets présents aux ateliers) <u>Aménagement des Parcs d'Activité</u> • Obtention du permis de construire pour le futur "Village entreprises" sur le parc Erette-Grand'haie <u>Activités du service emploi</u> • Information du public et des entreprises sur la situation économique du territoire, les secteurs porteurs et sur les dispositifs de formation ➢ 1410 personnes en contact ➢ 283 offres collectées pour 411 postes en recrutement ➢ 2969 candidatures reçues ➢ 190 jeunes inscrits sur l'opération emploi saisonnier • Accompagner tous les publics tout au long de la carrière (formation, emploi, mobilité) ➢ 40 personnes ont suivi au moins un module de préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ➢ 3092 visites à la Cyber-base emploi et 80 ateliers collectifs réalisés • Préparation des nouvelles conventions avec les Chantiers d'insertion, les associations intermédiaires et la Mission Locale pour la période 2016-2018 en y intégrant un axe sur le rapprochement offre/demandes <u>Développement Durable</u> • Poursuite du projet de plateforme de la rénovation énergétique ➢ Co-construction du projet de plateforme avec les partenaires pour accroitre l'activité économique du secteur du bâtiment sur le territoire

14- Lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle	<u>Emploi</u> • **Action 55 de l'Ag21** : Apporter une réponse à la difficulté de mobilité des publics en recherche d'emploi ➢ Organisation d'un diagnostic action mobilité ➢ Mise en œuvre d'une solution de location de véhicule à bas coût à partir de l'offre commerciale locale ➢ 9 mises à disposition de véhicule sur des durées de 2 à 69 jours <u>Habitat</u> • **Action 56 de l'Ag 21** : Poursuite du Programme d'Intérêt Général multi-thèmes ➢ Production d'1 logement locatif privé conventionné dans le parc privé existant sur l'année 2015 ➢ Accompagnement technique et financier des propriétaires : sur la 1ère année d'animation, propriétaires occupants dossiers financés : 30 rénovations thermiques et 3 sorties d'insalubrité • Renouvellement du marché pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage <u>Accessibilité</u> • Renouvellement du poste de chargée de mission accessibilité • Mise en place de la Commission Intercommunale d'Accessibilité et des sous-commissions Communication et Bâtiment associées. • Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de l'intercommunalité • **Action 59 de l'Ag 21** : Edition et diffusion du guide des manifestations accessibles aux communes • **Action 60 de l'Ag21** : Développer le site Web accessible handicap ➢ Démarrage de l'analyse des besoins et constitution de l'équipe projet <u>Hygiène et Sécurité</u> • Mise en place du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ➢ Installation des membres représentants du personnel ➢ Organisation de la 1ère réunion du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (28/09/2015) et approbation du règlement intérieur • Mise à jour du Document Unique (en partie, avec des analyses aux postes de travail) ➢ Aménagements de poste sur demandes du médecin de prévention : réalisation d'étude, suivi des actions • Engagement de la démarche sur les risques psycho-sociaux <u>CLIC</u> • Ouverture de l'accueil de proximité pour les personnes en situation de handicap • Constitution de groupes de travail « isolement, précarité » ➢ Rédaction article isolement, questionnaires état des lieux actions de luttes contre l'isolement, précarité <u>Financements</u> • Subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat et Contrats de Territoire pour financer le Programme d'Intérêt Général multi-thèmes
Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative	
15- Accompagner les enfants et les jeunes vers l'acquisition d'une citoyenneté responsable	<u>Culture Animation territoriale</u> • **Action 67 de l'Ag21** : Mettre en place des parcours d'Education Artistique et Culturelle ➢ Renouvellement du poste de médiateur culturel en charge de l'éducation artistique

	➢ Mise en place d'un comité pour l'Education Artistique et Culturelle : 1ère rencontre et validation du projet par les instances institutionnelles (Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conseil Départemental, Education Nationale, Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique) ➢ Lancement d'un programme d'éducation artistique pour tous les scolaires : 145 classes inscrites aux spectacles ➢ Mise en place d'une plateforme web pour les enseignants (informations sur les différents dispositifs et intervenants dans le domaine de l'Education Artistique et Culturelle, fiches d'inscription, dossiers pédagogiques) <u>Financements</u> • Subventions « Direction Régionale des Affaires Culturelles » et « Département » pour financer l'animation culturelle
16- Sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les pratiques et les comportements dans le sens du développement durable	<u>Déchets</u> • **Action 71 de l'Ag21 et du PCET** : Mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ➢ Actions de sensibilisation lors de la Semaine de la réduction des déchets et de la semaine du développement durable (au total 140 participants) ➢ Participation aux premiers groupes de travail dans le cadre du « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets » du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (réflexion sur les actions relatives au jardinage au naturel) • **Action 68 du PCET :** Lutte contre le gaspillage alimentaire ➢ Participation aux rencontres régionales de l'alimentation • **Action 72 de l'Ag21** : Développer le compostage ➢ Mise en place de 3 nouveaux sites de compostage partagé : pour les particuliers, 1 site en lotissement à Grandchamp-des-Fontaines et pour les restaurants scolaires, 2 sites, à Notre Dame des Landes et Sucé-sur-Erdre ➢ Poursuite des actions de promotion du compostage et du paillage : 5 animations (dont 2 en pépinière) ➢ Formation guide composteur : proposition de 6 dates départementales dont 1 sur la communauté de communes avec 16 participants • Organisation d'une campagne de sensibilisation contre les dépôts sauvages <u>Financements</u> • Subventions « Contrats de Territoire » et « Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie » pour financer le programme de prévention des déchets
17- Renforcer les conditions d'une participation citoyenne à la vie publique locale	<u>Conseil de développement</u> • Relations partenariales ➢ Intégration de membres du Conseil de Développement dans les instances de la communauté de communes : comité de programmation du LEADER Canal Erdre et Loire (6 sièges), commission consultative des services publics locaux (4 sièges), commission intercommunale d'accessibilité (5 sièges) ➢ Participation à certains projets de la collectivité : réunions, comité de pilotage pour la mise en place du lycée de Nort-sur-Erdre et Fête de l'Europe ➢ Mise en place du comité de suivi du Conseil de Développement au sein de la communauté de communes • Vie de l'association ➢ 83 adhérents ➢ Organisation de 2 soirées-débats ouvertes au public

	• Saisine sur le SCOT Pôle métropolitain Nantes St Nazaire : réception de deux avis en amont de la prise de décision des élus : ➢ "Visions de territoire en Erdre et Gesvres", avis produit par le groupe "Aménagement du territoire" du Conseil de Développement : examen, prise en compte et retour sur l'avis par la commission Aménagement de l'espace ➢ Avis inter-Conseils de Développement du Pôle métropolitain sur le thème de l'habitat • Saisine sur le PLUi : sollicitation du Conseil de Développement pour participer à l'élaboration du PLUi ➢ Intervention en réunion d'information ouverte au public pour présenter la démarche ➢ Echanges avec le Conseil de Développement pour co-construire la saisine ➢ Création du groupe de travail « PLUi » • Auto-saisine sur l'insertion/formation/emploi des jeunes de 16 à 25 ans ➢ Réception d'un avis remis par le groupe "Situation économique" : Regard sur les dynamiques de formation, d'insertion et d'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire ➢ Examen et retour sur l'avis par la commission Economie Emploi et groupe stratégique Jeunesse de la communauté de communes <u>Financements</u> • Subventions Région et Département pour financer le Conseil de Développement
18- Etre un territoire ouvert à la solidarité et la coopération avec les autres territoires	**<u>Coopération intra-communautaire</u>** • **Action 77 de l'Ag21** : Développer la coopération intracommunautaire ➢ Mutualisation : création du service Application du Droit des Sols, recrutement des instructeurs et rédaction d'une convention de service commun avec les communes de l'intercommunalité ➢ Relance de la démarche d'élaboration d'un pacte territorial : définition de la méthodologie, organisation de réunions et groupes de travaux avec les élus • Construction du projet de mandat ➢ Rédaction des feuilles de route du projet de mandat <u>Plan Local d'Urbanisme intercommunal</u> • Conférence intercommunale des Maires ➢ Arrêt des modalités de collaboration avec les communes, re prescription du PLUi <u>Accessibilité</u> • Assistance et conseil aux communes sur le volet accessibilité ➢ Accompagnement spécifiques de quatre communes pour l'élaboration de leur Agenda d'Accessibilité Programmée (réalisation interne), conseil aux autres communes, en lien avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ➢ Mise en place d'un groupe métier Accessibilité (avec les communes) ➢ Accompagnement dans la mise à jour des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics de certaines communes <u>Hygiène et Sécurité</u> • Mise en place du réseau des assistants de prévention (communes et intercommunalité), avec des réunions trimestrielles

	• <u>Transport</u> • Assistance et conseil auprès de la commune pour l'implantation d'un Lycée public à Nort-sur-Erdre ➢ Accompagnement pour la candidature : validation par la Région, du projet de création d'un lycée de 850 places en septembre 2020 ➢ Animation du Groupe de travail Transport-Déplacements <u>Informatique</u> • Fournitures d'accès Internet aux communes • Acquisition de certificats de signatures électroniques pour les communes • Acquisition de logiciels métiers mis à disposition des communes <u>Contractualisations et partenariats financiers</u> • Accompagnement à la préparation du Plan Pluriannuel d'investissement (intercommunalité et communes) **<u>Partenariats avec les territoires voisins</u>** <u>SCOT</u> • Participation à la construction du projet de SCOT associant les 6 intercommunalités du Pôle Métropolitain ➢ Elaboration de la stratégie de développement du territoire métropolitain <u>Eaux et Paysages</u> • Co-élaboration avec le Pôle Métropolitain et la commune de Treillières du programme d'aménagement du site du Haut Gesvres s'inscrivant dans le cadre de la démarche « Eau et Paysage » ➢ Identification et projet d'aménagement d'un site emblématique par l'intercommunalité symbolisant le rapport à l'eau du territoire et visant à affirmer l'unité du territoire Métropolitain <u>Application du Droit des Sols</u> • Création du service Application du Droit des Sols ➢ Rédaction d'une convention de prestation de service pour les communes des territoires de Blain et de Nozay <u>CLIC</u> • Travail partenarial ➢ Participation aux actions de prévention menées par les partenaires (Ateliers de la Mutualité Sociale Agricole, Forum, ou formations Al'fa Répit à destination des aidants) ➢ Ouverture de la Plateforme de services, portée par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes des Touches (pour lequel le CLIC s'est inscrit dans le groupe de travail et soutient le projet) ➢ Participation au lancement de l'association Inter-CLIC 44 via le groupe de travail FORUM Inter-CLIC 44 ➢ Participation au déploiement de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer Nord Loire-Atlantique ➢ (participation aux commissions d'entrée en gestion de situations complexes, tables tactiques, groupe de travail "maltraitance", sortie d'hospitalisation) ➢ Participation aux instances nationales : Association de Directeurs et Coordinateurs de CLIC

	<u>Transport</u>
	• Participation à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain sur le volet Déplacements
	<u>Déchets</u>
	• Participation à l'étude de territorialité du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique pour le futur centre de tri
	• Réaffirmation de l'engagement à respecter la charte du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
	<u>Habitat</u>
	• Approbation du lancement de l'étude avec la communauté de communes de la région de Blain sur la pertinence et la faisabilité d'une structure de type Résidence sociale Habitat jeunes
	<u>Tourisme</u>
	• Animation du réseau des acteurs touristiques du Pays Erdre, Canal, Forêt
	  ➢ coordination des offices de tourisme
	  ➢ 1ère réunion avec l'ensemble des partenaires touristiques (80 participants)
	• Création de nouveaux supports de communication du pays touristique (site internet, guide et carte touristique)
	<u>Financements européens</u>
	• Mise en place du programme LEADER « Canal Erdre et Loire »
	  ➢ Signature de la convention LEADER entre la communauté de communes d'Erdre & Gesvres et les communautés de communes de Blain, de Nozay et de Loire-et-Sillon) et mise en œuvre du Groupe d'Action Locale
	<u>Contractualisations et partenariats financiers</u>
	• Gestion des contrats « Contrats de Territoires Départementaux », « Nouveaux Contrats Régionaux » et « Contrat de Plan Etat Région »
	  ➢ Signature des avenants « Contrats de Territoires Départementaux » et « Nouveaux Contrats Régionaux »

Annexe 1 : Tableau de suivi de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial

Le tableau ci-après présente un bilan des actions Agenda 21 et PECT engagées, avec pour chacune des actions :

L'état d'avancement :

Action réalisée à 25% ◔

Action réalisée à 50% ◑

Action réalisée à 75% ◕

Action réalisée à 100% ●

Une appréciation des résultats :

Cette appréciation des résultats est donnée par les pilotes des actions, sur la base des données qu'ils ont recueillis pour évaluer les résultats de l'action.

Les résultats sont à ce jour, insatisfaisants ⇩

Les résultats sont à ce jour, satisfaisants ⇨

Les résultats sont à ce jour, très satisfaisants ⇧

Un focus sur l'aspect «participation citoyenne» pour appréhender si l'action a été menée de manière plus ou moins participative :

information des habitants sur le projet (réunions publiques, articles….)

consultation / recueil de l'avis des habitants sur le projet (réunions publiques avec temps d'expression de la salle, enquête…)

concertation / demander à des acteurs ou habitants de contribuer à l'élaboration du projet (ateliers de concertation...)

co-construction / construire le projet avec des acteurs ou habitants du territoire en les intégrant au pilotage

Il permet également, pour les actions en cours, de savoir quelles améliorations sont envisagées pour en accroître les résultats.

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2015	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2016 ?	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A01	P01	Redéfinir les stratégies foncières en lien avec l'Agence foncière et mutualiser la prospection foncière sur le territoire	◔	⇩		Continuité	Concernant la stratégie foncière agricole, il faudrait réaliser une évaluation de la convention avec la SAFER Pour les acquisitions foncières, il faut s'interroger sur les suites données aux préemptions et sur le rôle de la CCEG : réattribution des terrains des terrains préemptés à des agriculteurs
A02	P02	Informer et former les élus sur les nouvelles formes d'urbanisme (espaces péri-urbains, mixité sociale et d'usage…)	◑	⇨		Printemps	Mobiliser plus de participants et réduire les frais (buffet)
A03	P03	Créer des villages d'entreprises avec services mutualisés	◕	⇨		Démarrage des travaux 1er trimestre 2016	
A04	P19	Réaliser un Plan de Déplacements communautaire	◔			Oui	
A05	P20	Développer des équipements qui favorisent les modes de déplacement doux	◔			Oui, 2 équipements supplémentaires prévus	
A07	P22	Etudier les conditions de mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces	◔			Oui	
A12	P25	Mettre en place des plateformes de télétravail sur le territoire	◔	⇧			Réflexion à engager en 2016 / espace de co-working.
A18	P69	Réduire les déchets ménagers par une redevance incitative maîtrisée	●	⇧		Toute l'année	Réflexion sur des évolutions de services et de tarifs d'ici 2018.

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2015	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2016 ?	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A19	P70	Mettre en place des actions pédagogiques et des formations sur la prévention des déchets et le développement du recyclage	◑	⇨		Janvier	Projet de planning annuel de visites du centre de tri grand public (SMCNA) Pour les interventions dans les écoles, privilégier les animations réalisées en régie pour renforcer les relations avec les enseignants
A20	P13	Renouveler les campagnes d'arrachage des végétaux exotiques envahissants	●	⇨		Juillet	
A22	P15	Sensibiliser les élus et les techniciens à la protection des espèces, des ressources et des milieux afin qu'ils en tiennent compte dans toutes les politiques publiques	◔				
A23	P16	Faire connaître et soutenir les actions de sensibilisation et de formation en direction des agriculteurs, collectivités et particuliers pour l'amélioration de la qualité de l'eau	◔	⇩			
A24	P17	Développer et encourager le jardinage au naturel	◔	⇨			L'action n'est pas portée par la CCEG, les communes de Nort, saint mars, Les touches et Petit mars ont décidé de lancer la démarche ensemble, avec chacune une manière de communiquer différente. L'EDENN est le partenaire du projet, c'est eux qui ont expérimenter la mise en place d'une charte dans le Maine et Loire et qui propose de lancer la même chose sur le territoire de la CCEG. L'enjeu est la pollution de l'Erdre dans laquelle il y a des pesticides. le contexte réglementaire évolue avec interdiction de vente en libre service en 2017 puis en 2019 interdiction d'utiliser. La CCEG peut soutenir l'action dans le soucis qu'il y ait articulation entre la communication interco et communale (cf recommandations étude GERS)

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2015	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2016 ?	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A25		Mettre en place un Plan Climat Energie Territorial	◕	⇧			
A26	**P52**	Mettre en place un espace info énergie afin de conseiller sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.	●	⇩		Oui (convention doit être a priori resignée pour 3 ans mais absence de lisibilité sur la continuité de financement du Conseil Départemental et de la Région)	La baisse des résultats est sans doute à mettre en lien avec le fait qu'il n'y ait pas eu comme les années précédentes une campagne nationale en octobre. Elle a eu lieu en juillet mais a du coup moins eu d'impact. Nous ne maitrisons pas les dates des campagnes nationales. Il est prévu en 2016 de lancer une plateforme de rénovation énergétique, ce qui favorisera peut-être aussi le recours à l'EIE (sachant que le n° d'entrée de l'EIE qui est national ne sera pas le même que la plateforme, qui sera local).
A27	**P37**	Limiter la consommation énergétique des bâtiments communautaires / [PA PCET] *Mettre en place le suivi et l'analyse des consommations d'énergie, incluant optimisation des contrats de fourniture d'énergie et mise en place de contrats d'exploitation avec des clauses contractuelles de performance*	◑	⇨		Oui dès janvier	
A28	**P38**	Maîtriser les consommations énergétiques liées l'éclairage public des installations communautaires / *[PA PCET] Etablir un programme pluriannuel d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public*	◔			Pour le PA de Ragon : travaux réalisés pour la fin du premier semestre 2016 Pour le PA de Tunières : étude et travaux en 2016	Homogénéiser l'éclairage public et réduire la puissance éléctrique
A29	**P45**	Sensibiliser et informer le grand public sur la construction et la rénovation durables	◑	⇧	▟	Oui	Organisation de groupes de travail sous la forme de chantiers (6 chantiers). Difficultés dans la répartition du qui fait quoi entre l'EIE et la plateforme. Nécessité de trouver un modèle économique (fort enjeu)

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2015	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2016 ?	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
	P49	Créer et animer un réseau local d'acteurs (artisans, maitres d'œuvre, ...) et accompagner leur montée en compétences sur le thème de la rénovation thermique	◔			Oui	Réunions d'information/sensibilisation prévues en 2016. Propmotion des groupements de professionnels au sein de l'événement éco. Idées de speed meeting pour favoriser l'inter-connaissance des professionnels entre eux. Etude de dispositif DOREMI, qui permettrait d'accompagner la création de groupement et la constitution d'offres globales pour les projets de rénovations globales
	P50	Mettre en place ou soutenir des démarches d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements	◑				Idem plateforme
A30	**P46**	Créer un pôle Eco-habitat pour accompagner le développement du secteur de l'éco-construction et faciliter la formation des artisans	◔				Action en lien avec la mise en œuvre de la plate-forme de rénovation énergétique et l'évènement économique de la transition énergétique.
A32	**P54**	Structurer la filière bois énergie sur le territoire de la CCEG	◑	⇩		Continuité	Sur l'aspect quantitatif, mobiliser plus d'agriculteurs pour les inciter à mettre en place des plans de gestion des haies Sur l'aspect qualitatif, organiser des démonstrations de proximité sur des chantiers pour un meilleur entretien des haies + mettre en oeuvre une démarche qualité avec test en laboratoire, et sensibiliser les producteurs pour améliorer la qualité des plaquettes Améliorer la gouverance avec la participation de la CCEG au comité de direction de la SCIC bois énergie 44
A33	**P55**	Réaliser une étude sur le potentiel en énergies renouvelables sur le territoire et étudier l'opportunité de développer la méthanisation	◔	⇩		Non	

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2015	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2016 ?	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A34	**P59**	Valoriser économiquement les parcelles constatées en friches	◕	⇩		Continuité	Revoir le dispositif pour plus de souplesse aux demandes au cas par cas
A36	**P64**	Accroître l'approvisionnement en produits de proximité dans la restauration collective et strucuturer des micro-filières locales	◕	⇩		Oui (si le projet d'abattoir est maintenu)	Le projet est en attente d'une décision du conseil départemental de construire un abattoir à Puceul. Aujourd'hui, l'abbatoir de Craon est trop loin pour assurer un modèle économique viable (coût de transport et logistique trop importants). Le travail de rédaction des cahiers des charges avec les communes se poursuit. Il faudra introduire cette question dans le futur projet de Lycée à Nort, qui souhaite faire une cuisine centrale pour approvisionner ses écoles, le lycée et voir même d'autres communes).
A38	**P66**	Encourager la récupération et le recyclage des meubles et objets usagés	◕	⇨	▟	Janvier	
A39	**P77**	Introduire le développement durable dans les marchés et les achats de la CCEG	◔			Oui	En plus de l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics, introduire des critères environnementaux et énergétiques dans les achats de la CCEG
A41		Organiser un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics	●	⇨			Reconduite
A42		Elaborer un programme de l'Habitat, pour diversifier l'offre de logements et améliorer les parcours résidentiels	●	⇧			En ce qui concerne la production de logements locatifs privés conventionnés, une demande a été faite au prestataire de rencontrer les principaux agents immobiliers d'Erdre & Gesvres + mettre en place un campagne de communication (affiches, flyers) à destination spécifique des propriétaires bailleurs privés

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2015	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2016 ?	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A44		Soutenir les initiatives culturelles ou marchandes qui créent de la convivialité dans l'espace public	◑	↑		Selon demandes de subventions	
A45		Développer les actions culturelles et projets artistiques favorisant les rencontres	●	↑		Février	
A47		Favoriser la mise en place de crèches interentreprises sur des zones d'activités ou principe d'une "nounou volante"	●			Oui	Nounou volante: concept qui ne sera pas mis en place.
A48		Mettre en œuvre une politique territoriale qui garantisse le renforcement des commerces de proximité en centre bourg	◔			Oui	Etude CCI ; Travail conjoint communes/CCEG.
A49		Assurer la proximité et la diversité des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire	◔	↑		Printemps 16	Rester en soutien aux écoles mais pas de coordination S'agissant des interventions en milieu scolaire : améliorer la lisibilité de l'action en interne et en externe Concernant l'Education Artistique et Culturelle : affiner et finaliser le guide EAC en concertation avec le Département et les partenaires de l'EAC
A50		Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité	◔	↑		Oui (continuité de l'action avec la nouvelle saison culturelle en septembre de chaque année)	Tentative de proposer un spectacle ou un événement sur chaque commune (avec difficultés techniques et de mobilisation du public)
A51		Développer une politique d'animation économique territoriale au service des entreprises et des salariés	●			Oui	Rencontrer les associations d'artisans et de commerçants, Une réunion d'information sur la thématique de "mise en réseau" sera organisée 1er trimestre 2016.

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2015	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2016 ?	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A54		Favoriser la communication des offres d'emploi sur le territoire et agir sur le rapprochement offre et demande	◑				Concernant la signature d'une nouvelle convention avec Pôle Emploi, améliorer les relations entre la CCEG et Pôle Emploi
A55		Apporter une réponse à la diffculté de mobilité des publics en recherche d'emploi	●	⇩			Action dont la reconduction sera soumise à la décision des élus
A56	P47	Mettre en place des programmes de lutte contre la précarité dans le cadre de la politique du logement (précarité énergétique, insalubrité, accessibilité)	◑	⇩			Sur le volet sensibilisation, relancer une campagne de communication abribus en 2016
A58		Aider les personnes en situation d'isolement à intégrer la vie locale	◔			Janvier	
A59		Faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap lors des diverses manifestations et actions ouvertes au public	◕	⇨		Février	Diffusion du guide aux organisateurs de manifestations du territoire (si validation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité)
A60		Développer le site Web accessible handicap	◔			Janvier	
A61		Développer une dynamique locale favorable à une approche plus globale des questions de santé	◔			Février	
A65		Favoriser l'accès à la culture pour les publics dits "empêchés"	◔	⇧		Septembre (rentrée)	Nécessité de travailler à l'accès des publics dits empêchés
A67		Mettre en place des parcours d'éducation artistique et culturelle	●	⇧		septembre (rentrée)	Vers une harmonisation des parcours en meilleure concertation avec les partenaires culturels (MDLA, Grand T)
A68		Développer l'accompagnement des initiatives jeunes du territoire	◔	⇨		Coopérative de services pour été 2016 / Refonte communication pour dispositif BIJ	

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2015	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2016 ?	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
A71	P71	Mettre en place un plan local de prévention des déchets	●	↑		Janvier	Groupes de travail SMCNA pour mise en place d'action afin d'atteindre nouvel objectif de réduction de - 10% de DMA en 5 ans
A72	P72	Développer le compostage	◔	⇨	▟	Janvier	
A77		Développer la coopération intracommunautaire	◔			Janvier plan d'actions 2016	
A78		Développer de nouveaux partenariats avec les territoires voisins	◕	↑			D'autres actions de partenariat sont envisagés avec les cc voisines en terme de mutualisation supre (SIG ? , juiridique ?) la discussion est à ouvir à la fin du 1er trimestre
	P04	Prendre la compétence PLU Intercommunal	●	⇨		Poursuite sur toute l'année	
	P05	Mettre en conformité le PLUI avec le Grenelle 2 et s'assurer que les outils de planification (futur PLUI, futur PDC, futur PLH, ...) intègrent les enjeux et objectifs de limitation de l'étalement urbain, de maîtrise du foncier et de maîtrise de l'énergie	◔			Poursuite sur toute l'année	
	P06	Lors de l'élaboration du PLUI, s'assurer de la bonne prise en compte de l'évolution des risques du fait du changement climatique (inondations, retrait-gonflement des argiles, ...)	◔				
	P08	Etre exemplaire dans l'aménagement des parcs d'activité: - Etablir une charte ou un référentiel (type Qualiparc) pour l'aménagement des PA - systématiser une approche environnementale et fixer des prescriptions de performances énergétiques et environnementales (y compris les PA de proximité)	◔			Oui	

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2015	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2016 ?	Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite)
	P09	Inciter les communes et les accompagner pour qu'elles établissent un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	◔	⇨		Janvier	Coordination des communes sur la mise en œuvre de leur SDAP
	P35	Optimiser l'organisation des réunions de la collectivité pour minimiser l'impact en terme de déplacements	◑	⇨		Poursuite du test pour déploiement en 2016	
	P42	Mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) pour les communes	●	⇧		Janvier	
	P43	Mettre en place et animer un réseau intercommunal de référent énergie (élus et technicien)	●	⇧		Fonction des projets	
	P44	Mobiliser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) comme mode de financement des travaux de réhabilitation du patrimoine, en étudiant notamment un dispositif de mutualisation CCEG-communes	◔	⇨		Fonction de l'évolution du dispositif national des CEE	
	P53	Organiser ou soutenir des opérations de sensibilisation ou des évènement dédiés à l'énergie pour le grand public et les entreprises locales	●	⇧		Octobre, à coordonner avec l'évènementiel transition énergétique du service développement économique	
	P56	Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine public - de la CCEG - des communes (accompagnement CCEG)	◑	⇨		Janvier, dans le cadre du CEP	
	P74	Mettre en place et animer le plan de prévention des déchets en interne à la CCEG	◔			Septembre	
	P79	Instaurer la gouvernance du PCET. Suivre et évaluer le PCET	◕	⇨		Oui	Mobiliser tous les services et développer un travail partenarial pour la rédaction des fiches actions

Annexe 2 : Chiffres clés du rapport de développement durable 2015

La fiche ci-après présente un bilan chiffré de l'impact des actions menées par la communauté de communes en 2015, sur les enjeux de développement durable :

- Impacts en matière d'aménagement et d'environnement
- Impacts en termes de modes de consommation et production responsables
- Impacts sociaux-économiques
- Impacts sur la citoyenneté responsable et participative

Chiffres clés du rapport de développement durable 2015

1. Impacts en matière d'aménagement et d'environnement

Aménagement

- *Maintien des terres agricoles en partenariat avec la SAFER*
  - 12 demandes de préemptions dont 2 réalisées et 7 enquêtes complémentaires

Préservation de l'environnement et de la biodiversité

- *Assainissement Non Collectif*
  - 317 rencontres individuelles et 687 visites de terrain
  - 124 457€ de subventions versées pour 35 travaux de réhabilitation (50% CCEG – 50% Département)
  - Moyenne par dossier de 3 555 €
- *Campagne d'arrachage des végétaux exotiques aquatiques envahissants sur l'Erdre*
  - 7,5 tonnes de Jussie arrachée
- *Préservation du bocage*
  - 3 nouveaux plans de gestion
- *Préservation des cours d'eau sur le territoire des Marais de l'Erdre*
  - Restauration de la végétation : 10,4 km de berges
  - Entretien de la végétation : 31,3 km de berges (sur les secteurs ayant déjà été restaurés en 2013 – 2014)
  - Curages des douves : 4 880 ml de cours d'eau
  - Restauration du lit mineur : 342 ml de cours d'eau

Changement climatique

- *Conseil en Energie Partagé*
  - 25 000 € d'économie par la baisse des puissances d'abonnement pour les collectivités adhérentes (hors Saint-Mars) dont 6 700 € pour la communauté de communes
  - 100 000 € de gain par la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour les collectivités adhérentes (hors Saint-Mars) dont 19 500 € pour la communauté de communes
- *Espace Info Energie*
  - 164 contacts et 43 rendez-vous en permanence
- *Amélioration de la performance énergétique des logements privés*
  - Gain énergétique moyen de 36 % pour les 30 logements ayant fait l'objet d'une rénovation thermique dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « multi-thèmes »

2. Impacts en termes de modes de consommation et production responsables

Production d'énergie renouvelable

- *Structuration de la filière bois énergie*
  - 250 tonnes de bois plaquettes issues du territoire
  - 10 exploitants agricoles participant à la filière
  - 500m2 de stockage dans le futur hangar des Tunières dont les travaux ont débuté en 2015, pouvant accueillir 500 tonnes de plaquettes bois

Soutien à l'agriculture

- *Valorisation des parcelles constatées en friches*
  - 7 hectares remis en état (une trentaine en attente pour début 2016)
  - 2 structures agricoles bénéficiaires

Commande publique responsable

- *Achats publics*
  - 242 tonnes de plaquettes bois issues des filières locales pour les Bassins d'Ardéa
- *Marchés publics*
  - 19 187 heures réalisées dans le cadre des clauses sociales (3 700 heures prévues dans le marché de la piscine sud lancé en 2015)
  - 44 personnes concernées
  - 50 entreprises qui se sont engagées

3. Impacts sociaux-économiques

Culture

- *Education artistique et culturelle*
  - 10 classes accueillies entre janvier et juin 2015 (avant le lancement de la première édition d'« Hors Saison » à l'automne 2015)
  - 87 heures d'ateliers
- *Hors saison*
  - 32 classes accueillies en 2015 (96 d'ici la fin de la saison pour 147 demandes initiales)
  - 29 heures d'ateliers (162 d'ici la fin de la saison)
  - 1 484 personnes (scolaire et grand public) accueillies sur les spectacles programmés (période d'octobre à décembre) avec un taux de remplissage de 80,2%
  - 42 nuitées chez les hébergeurs du territoire
- *Salon du Livre Jeunesse*
  - 91 classes participantes
  - 171 heures de rencontres avec les auteurs

Précarité et Handicap

- *Programme d'Intérêt Général « multi-thèmes »*
  - 16 travaux de maintien à domicile, 3 sorties d'insalubrité et 30 rénovations thermiques
  - 613 176 € de travaux engagés sur le territoire
    - moyenne par dossier de 18 159 € pour les travaux d'économie d'énergie
    - moyenne par dossier de 8 815 € pour les travaux de maintien à domicile
  - 194 368 € d'aides versées aux propriétaires (Etat, Département, CCEG et caisses de retraite) pour la réalisation des travaux
- *Permanence d'accueil des personnes souffrant de handicap*
  - 129 contacts (71 appels téléphoniques et 58 rencontres physiques)
- *Accompagnement des personnes en recherche d'emploi et rencontrant des problèmes de mobilité*
  - 9 mises à disposition de véhicules sur des durées de 2 à 69 jours

Accessibilité

- *Programme de mise en accessibilité*
  - 13 Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad' AP) approuvés en 2015, dont celui de la CCEG
  - 189 Etablissements Recevant du Public concernés par les Ad' AP, dont 6 pour la CCEG
  - 5 675 228 € de travaux programmés dans les Ad' AP, dont 18 530 € pour la CCEG

Habitat

- *Hébergement des jeunes chez l'habitant*
  - 4 jeunes hébergés sur le premier semestre
  - 381 nuitées

Développement économique

- *Soutien aux porteurs de projets*
  - 61 porteurs de projets rencontrés dont 21 projets soutenus par Initiative Loire Atlantique
  - 50 porteurs de projets présents aux ateliers de la création organisés par la CCEG
- *Animation économique*
  - 4 rencontres avec les entreprises sur les parcs d'activités stratégiques
  - 3 rencontres avec les entreprises hors parcs d'activités
  - 1 réunion d'information sur le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)
  - 3 réunions d'information sur les marchés publics
  - 1 réunion d'information sur la transmission d'entreprise
- *Aménagement des parcs d'activité pour accueillir les entreprises : surface commercialisée en 2015*
  - Actes de ventes : 52 465 m²
  - Compromis : 83 683 m²

Emploi

- *Mission d'information et d'accompagnement des Maisons de l'Emploi*
  - 1400 personnes rencontrées
  - 411 postes à pourvoir pour 2 969 candidatures reçues
  - 3092 visites à la Cyber-base emploi
  - 40 bénéficiaires du module de préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
  - 80 ateliers collectifs réalisés
  - 190 jeunes inscrits sur l'opération emploi saisonnier

4. Impacts sur la citoyenneté responsable et participative

Jeunesse

- *Rallyes citoyens*
  - 250 collégiens participant
  - 10 classes concernées (6 à Nort-sur-Erdre et 4 à Héric)
- *Bourse initiative jeunesse*
  - 1 projet aidé
  - 550 € d'aide

Sensibilisation au développement durable

- *Sensibilisation à la prévention des déchets et au recyclage*
  - 18 visites du centre de tri pour les écoles primaires
  - 64 animations en classes dans les écoles primaires
  - 140 participants (grand public) lors de la semaine de la réduction des déchets et de la semaine du développement durable
- *Sensibilisation au compostage*
  - 3 nouveaux sites de compostage partagé : 1 pour les particuliers, 2 pour les restaurants scolaires
  - 5 animations sur le compostage dont 2 en pépinière
- *Sensibilisation aux économies d'énergie*
  - 140 participants (grand public) lors de la Fête de l'Energie
  - 4 animations dont un ciné-débat à Héric

Participation

- *Réflexion sur les nouveaux modes de collecte*
  - 3500 questionnaires reçus
  - 600 habitants volontaires pour participer

- *Etude GERS*
  - 560 habitants sollicités pour participer à l'étude
  - 40 participants
- *Conseil de développement*
  - 83 adhérents
  - 2 soirées-débats ouvertes au public
  - 3 avis rendus et 2 auto-saisines

<u>Coopération</u>

- *Mutualisation*
  - 1 400 actes d'urbanisme instruits dans le cadre du service commun Application du Droit des Sols